

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ENSIAME**

Du Mardi 5 Décembre 2006

Monsieur MERLIER, Président du Conseil d'Administration, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.
Monsieur DELEBARRE accueille et énonce la liste des personnalités excusées et ayant donné un pouvoir.

Avant d'aborder les points mis à l'ordre du jour, Monsieur DELEBARRE procède au renouvellement des personnalités nommées par le Directeur au Conseil d'Administration :

ALSTOM	Madame	BROGNART
AIE	Monsieur	CAUCHAIN
BOMBARDIER	Monsieur	CAUSSE
TOYOTA	Monsieur	CUMINAL
ITII Nord/Pas-de-Calais	Monsieur	NICOLAS
LAINÉ THIEBAUT	Monsieur	TATON
SEVELNORD	Monsieur	WAUTERS

Le siège de Monsieur WAUTERS reste à pourvoir en raison de sa mutation.

Le renouvellement est voté à l'unanimité.

Monsieur DELEBARRE procède ensuite à l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ENSIAME.

Monsieur MERLIER est réélu à l'unanimité en tant que Président et Monsieur NICOLAS en tant que Vice-Président.

Monsieur MERLIER propose ensuite d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 Septembre 2006

Le compte-rendu est voté à l'unanimité.

2 – BILAN RENTREE 2006

Monsieur DELEBARRE présente les effectifs du département ENSI en première année :

- 182 étudiants, 11 doublants (38 en IIP, 34 en MT et 109 en ME)
- 12 élèves en première année du cursus d'intégration

Monsieur VERHEYDE présente les effectifs du département ISIV :

- après bac : 49 inscrits en première année
- bac+2 : 42 inscrits (apprentissage)
- cycle universitaire première année : 36 et 12 en formation continue
- master QSE : 26 + 1 FC en première année et 14 + 14 FC en deuxième année

3 – DIPLOMES ISIV

Le département ISIV va diplômé 81 étudiants dont :

- 17 en Formation continue
- 37 en Formation initiale sous statut apprenti
- 29 en Formation initiale sous statut universitaire
- 3 (CANDIDATS 04/05)

La liste des diplômés est votée à l'unanimité.

4 – DBM

La DBM de rattachement d'un montant de 35 553 € votée au Conseil d'Administration de l'UVHC du 09/11/06 est approuvée à l'unanimité.

Deux autres DBM sont présentées :

- une DBM de prélèvement sur les réserves d'un montant de 44 000 € pour des dépenses de communication et de matériel pour plateaux-projets.
- une DBM de transfert d'un montant de 16 673 € pour le paiement des heures complémentaires du Master QSE.

Ces deux DBM sont votées à l'unanimité.

5 – BUDGET 2007

- Modification de l'arborescence NABUCO

L'UVHC a recommandé la création de CR nœuds FI, FA, FC, DIR.

Un CR nœud PROJ par UB imposé par l'UVHC est créé. L'ENSIAME a suivi le modèle recommandé par l'UVHC.

- Destinations NABUCO

Quelques modifications sont apportées par rapport aux destinations utilisées sur 2006 :

- au niveau des dépenses : ajout de la destination 1155 « pilotage actions LMD à répartir
- au niveau des recettes : les destinations principales ne changent pas, sous-destinations plus précises.

- budget initial 2007

Il est d'un montant de 2 101 184 € dont 8% d'investissement, 50% de fonctionnement et 42% de personnel. Globalement, il y a une baisse de 9.10% par rapport au budget 2006.

- recettes :
 - Baisse de 8% de la DGF par rapport à 2006
 - Diminution de 2% de la taxe d'apprentissage
 - Augmentation de 13% des droits de scolarité
- dépenses :
 - Diminution de 5. % de la masse investissements
 - Baisse de 2% des dépenses de personnel
 - Augmentation de 2% en fonctionnement

Le budget et la nouvelle arborescence sont adoptés à l'unanimité.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- BDE ENSIAME

Melle PASSOT, Présidente du BDE, présente le budget réalisé 2005-2006.

Une subvention d'un montant de 9 800 € est soumise au vote.

- GALA

La Remise des diplômes et le Gala de l'ENSIAME auront lieu le 10 février 2007 sous le parrainage de Monsieur BLANCHARD, Directeur Général de la Française de Mécanique.

L'association Nuit ENSIAME organisatrice du Gala présente son budget et demande une subvention de 5 000 €

- AE ISIV

Une subvention d'un montant de 9 000 € est soumise au vote

- Association des Ingénieurs ISIV

Une subvention d'un montant de 3 000 € est soumise au vote

Ces quatre subventions sont approuvées à l'unanimité.

7- STATUTS

En l'absence de M Merlier, M Nicolas préside le Conseil.

Le projet de statuts a été examiné et modifié par la commission des statuts de l'UVHC, notamment l'article 12 concernant le rôle du directeur, modifié comme suit :

Article 12 – Rôle du Directeur

Le Directeur siège de droit en qualité d'invité permanent au Conseil d'Administration de l'Ecole.

Il assure, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, la direction et la gestion de l'Ecole

Dans la limite des textes réglementaires en vigueur et du règlement intérieur de l'école, il peut prendre toutes décisions qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'Administration de l'Ecole.

A ce titre, il dirige notamment l'ensemble des personnels de l'école.

Il propose la répartition des services d'enseignement.

Il prépare les délibérations du Conseil d'Administration et en assure l'exécution. Il propose au Président de l'Université la nomination du ou des directeurs de FIP rattachées comme correspondants de FORMASUP. Il nomme à toutes fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu de pouvoir de nomination. Il propose la constitution des jurys de passage et d'attribution de diplômes. Pour les FIP rattachées, la constitution des jurys de passage et d'attribution des diplômes est fixée dans la convention de partenariat correspondante.

La modification suivante est demandée par le Conseil d'Administration de l'ENSIAME :

Article 12 – Rôle du Directeur

Le Directeur siège de droit en qualité d'invité permanent au Conseil d'Administration de l'Ecole.

Il assure, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, la direction et la gestion de l'Ecole.

Il prépare les délibérations du Conseil d'Administration et en assure l'exécution. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Il propose au Président de l'Université la nomination du ou des directeurs de FIP rattachées comme correspondants de FORMASUP. Il nomme à toutes fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu de pouvoir de nomination. Aucune affectation de personnel ne peut être prononcée si le Directeur de l'Ecole émet un avis défavorable (article 713-9 du code de l'Education).

Il propose la constitution des jurys de passage et d'attribution de diplômes. Pour les FIP rattachées, la constitution des jurys de passage et d'attribution des diplômes est fixée dans la convention de partenariat correspondante.

Il arrête la répartition des services d'enseignement. Il peut prendre toutes décisions qui ne relèvent pas de la compétence du Conseil d'Administration de l'Ecole, dans les limites prévues par le règlement intérieur.

Et l'article 15 précisant : *Les directeurs de département et des études sont membres de droit avec voix consultative.*

Les statuts modifiés sont votés à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration vote la motion suivante à l'unanimité moins une voix :

Le Conseil d'Administration de l'ENSIAME demande à Mme la Présidente de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis de bien vouloir surseoir à la mise à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de l'UVHC du vote des statuts de l'ENSIAME-ISIV et de tenir compte de la version votée à l'unanimité par le CA de l'ENSIAME le 5 Décembre 2006.

Suite à la présentation par M Delebarre du dossier de demande de fléchage des moyens pour l'ENSIAME, le Conseil d'Administration vote la motion suivante à l'unanimité moins une voix :

Le Conseil d'Administration de l'ENSIAME s'inquiète du manque de moyens accordés à l'ENSIAME-ISIV et demande à Mme la Présidente de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis qu'elle intervienne auprès de Mr le Directeur de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur pour obtenir le fléchage des moyens pour l'ENSIAME-ISIV.

8 –INTERVENANTS VACATAIRES

Les listes des intervenants vacataires du Département ENSI et du Département ISIV sont votées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur MERLIER lève la séance et remercie les membres du conseil de leur participation.

Etaient présents :

Collège A : Monsieur COUTELLIER, , Monsieur DESMET, Monsieur LAURO

Collège B : Madame DELCROIX, Madame MAQUINGHEN, Monsieur DEQUIDT, Monsieur GALLO, Monsieur MENET, Monsieur SALLEZ

Collège des personnalités extérieures :

Madame HOUSSIER, Messieurs IOSS, VANCEULEBROECK

Messieurs DAVID, MERLIER

Messieurs CAUCHAIN, CAUSSE, CUMINAL, NICOLAS

Collège des IATOSS :

Mesdames CLEMENT, DIVERCHY, MICHAUX

Invités au Conseil :

Mesdames BOURABAA, HARMAND, SADAUNE,

Mademoiselle PASSOT

Messieurs DELEBARRE, DUMEAU, MILLOT, TOURNIER, TRENTESAUX, VERHEYDE

Ont donné pouvoir :

M. DEHANT à M. MERLIER

M. TELLE à M. DAVID

M. DENEUX à M. COUTELLIER

M. POPIEUL à M. LAURO

M. TISON à M. LAURO

M. CAUFFRIEZ à Mme MAQUINGHEN

Etaient excusés :

Mesdames DELCROIX, JURRIENS

Messieurs CAUFFRIEZ, DEHANT, DENEUX, DULION, ROGER, TELLE